

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE TROINEX

Lundi 24 octobre 2005 à 20h00

- Présents :**
- M. Jean-Pierre Waepler, Président

 - Mmes Dominique Bernardet, Annick Deshayes, Margrit Grodecki, Brigitte Martin, Conseillères municipales

 - MM. Jean Berthet, Alain Forestier, Jean-Louis Kaiser, Dominique Kroug, Guy Lavorel, Charles Matringe, Joseph Menu, Christian Pittet, Enrico Querio, Jean-Marc Siegrist, Jean-Marc Styner, Michel Zuber, Conseillers municipaux

 - MM. Jacques Magnenat, Maire, Paul Buclin et Yves Meynard, Adjoints Olivier Niederhauser, Secrétaire communal

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 septembre 2005
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie :
 - 3.1 Sortie du Conseil municipal
 - 3.2 Réception des nouveaux habitants et promotions citoyennes
 - 3.3 Projet d'antenne de téléphonie mobile
 - 3.4 Chicanes aménagées route de la Chapelle
 - 3.5 Transhumance des moutons
 - 3.6 Ecole de Troinex
 - 3.7 Point de situation des travaux en cours
 - 3.8 Association « Les Poussins »
4. Présentation du projet de budget pour 2006
5. Projet de délibération :
 - Rapport de la commission urbanisme et environnement du 10 octobre 2005
- 5.1 Crédit d'étude pour la réalisation du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE)
6. Rapports de commission :
 - 6.1 Suite du rapport de la commission urbanisme et environnement du 10 octobre 2005
 - 6.2 Rapport de la commission travaux et bâtiments du 12 octobre 2005
7. Propositions individuelles et questions

- 7.1 Plantations sur la commune
 - 7.2 Mises à jours des décisions prises par le Conseil municipal
 - 7.3 Association les petits bouchons
8. Huis clos : demandes de naturalisation

M. Waepler, Président, ouvre la séance à 20h00 et donne lecture de l'ordre du jour qui n'appelle pas de remarque.

1. Approbation de procès-verbal de la séance du 19 septembre 2005

M. Styrer s'étonne de voir la retranscription des noms des personnes demandant la naturalisation dans le procès-verbal alors que le débat a eu lieu à huis clos. M. Niederhauser lui répond que la procédure est correcte. En effet, lors d'un débat à huis clos, seule la décision du Conseil municipal et, dans ce cas de figure, les noms des personnes demandant leur naturalisation sont retranscrites dans le procès-verbal.

Aucune autre question n'étant posée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

2. Communication du Bureau du Conseil municipal

Sans.

3. Communications de la Mairie

Communications de M. Magnenat, Maire

3.1 Sortie du Conseil municipal

M. Magnenat rappelle aux personnes inscrites que la sortie du CM à la Revue est prévue le mercredi 9 novembre à 20h30 au Casino-théâtre. M. Niederhauser remettra les billets en fin de séance. Pour celles et ceux qui le souhaitent, un apéritif sera offert avant le spectacle au café des Vieux Grenadiers (rue de Carouge 92) dès 19h30. Les personnes qui ne viendraient pas à l'apéritif sont priées d'en informer le secrétariat.

3.2 Réception des nouveaux habitants et promotions citoyennes

M. Magnenat demande aux Conseillers municipaux de bien vouloir confirmer leur présence à ces deux événements dans les plus brefs délais.

3.3 Projet d'antenne de téléphonie mobile

M. Magnenat donne lecture du courrier envoyé aux opérateurs les informant des choix de la commission urbanisme et environnement.

3.4 Chicane aménagées route de la Chapelle

M. Magnenat donne lecture de la réponse de l'OTC concernant l'installation de chicanes à la route de la Chapelle dans laquelle l'office confirme ne pas avoir donné de préavis favorable à ces mesures de circulation. Le DAEL, à l'origine de ce projet, est donc passé outre cet avis défavorable. La Mairie tiendra le Conseil municipal informé de la réponse dudit département.

3.5 Transhumance des moutons

M. Magnenat indique que l'office vétérinaire cantonal a donné à M. Jean-Jacques Imberti (Ferme Vecchio) une autorisation pour la transhumance d'un troupeau de 100 brebis et 2 béliers à travers les communes de Bardonnex, Troinex et Veyrier.

Communications de M. Meynard, adjoint

3.6 Ecole de Troinex

M. Meynard indique que, suite à des analyses effectuées par le service cantonal de toxicologie industrielle et de protection contre les pollutions intérieures, ni l'école ni la salle communale ne contiennent d'amiante.

3.7 Point de situation des travaux en cours

M. Meynard indique que les travaux d'agrandissement du bâtiment de la voirie et du feu se déroulent correctement et que les délais sont respectés.

En ce qui concerne la place de la Mairie, il annonce que l'éclairage sera renforcé par des bandes lumineuses dans le sens de la descente sur les deux voies d'accès. En outre, au vu de problèmes de salubrité de l'eau du bassin, ce dernier sera mis en circuit fermé afin de pouvoir effectuer des traitements de l'eau lorsque cela s'avère nécessaire.

Enfin, M. Meynard indique que les travaux de rabotage d'un ralentisseur de la route de Moillebin, à l'entrée du village, s'étant avérés concluants, la suite du programme sera soumise à la commission des travaux lors d'une prochaine séance.

Communication de M. Buclin, adjoint

3.8 Association « Les Poussins »

M. Buclin indique que les Conseillers municipaux ont reçu sur leurs places le rapport d'activité de l'association des mamans de jours « les Poussins » dont la commune est membre.

4. Présentation du projet de budget pour 2006

M. Magnenat annonce que le budget de fonctionnement pour 2006 est prévu avec Fr. 5'633'600.- aux revenus et Fr. 5'593'039 aux charges, soit un excédent de revenus de Fr. 40'561.-

Comme indiqué dans le courrier du 13 octobre envoyé aux Conseillers municipaux, le projet de budget 2006 qui est soumis ici est caractérisé à la fois par des charges qui sont maîtrisées au mieux et qui diminuent même légèrement par rapport au budget 2005, ainsi que par des revenus également stables et calculés sur la base de recettes fiscales estimées avec prudence.

S'adressant directement aux Conseillers municipaux, M. Magnenat fait les commentaires suivants :

«Vous trouvez dans le document « Projet de Budget 2006 » une colonne intitulée « Budget 2005 révisé ». Il s'agit de l'objectif que s'est fixé la Mairie pour 2005, mais le budget formellement approuvé par le Conseil municipal l'automne passé se trouve dans la colonne « Budget 2005 » et ce sont ces chiffres qui font référence.

En ce qui concerne les charges prévues pour 2006, vous pouvez constater qu'elles sont sensiblement inférieures à celles enregistrées dans les comptes 2004 et qu'elles n'augmentent pas par rapport au budget 2005. Tous les postes ont été calculés au plus juste et les quelques hausses s'expliquent en général par une amélioration des prestations ou par de nouveaux amortissements.

Pour ce qui est des revenus, je reprends un extrait du courrier annexé qui accompagnait le projet de budget :

« L'estimation fournie par le Département des Finances au début septembre s'élève à Fr. 5'476'000.-. Cette hausse par rapport à 2005 s'explique par une augmentation de l'assiette fiscale ainsi que par l'augmentation du centime additionnel acceptée par cette assemblée à la fin de l'année passée. La hausse de notre part privilégiée de 29% en 2005 à 39% en 2006 explique également une bonne partie de cette progression. Cependant et toujours dans un soucis d'extrême prudence, la Mairie a pris pour base un montant de production de l'impôt des personnes physiques de Fr. 5'000'000.- soit, bien en dessous des estimations du DF. »

Précisons que ces estimations sont faites en partant du principe que la fiscalité communale ne sera pas modifiée en 2006, aussi bien au niveau des centimes additionnels, que nous vous proposons de maintenir à 40, qu'en matière de taxe professionnelle dont le dégrèvement prévu est toujours de 100%.

Plan des investissements :

Je vous rappelle que le plan des investissements ne constitue qu'un budget d'intention et que tout nouveau projet fera l'objet d'un crédit d'engagement à voter par le Conseil municipal. Le montant total des investissements prévus en 2006 s'élève à Fr. 1'917'500.-. Cette somme comprend notamment les frais d'étude du projet de nouvelle salle communale en cas de reprise de ce projet en 2006 (Fr. 200'000.-), le solde des frais d'agrandissement du bâtiment « voirie et feu » (Fr. 200'000.-), les frais du PGEE dont le crédit vous est soumis ce soir, ainsi que, pour ce qui est du Patrimoine financier, le coût des travaux de transformation de l'ancienne mairie (Fr. 1'200'000.-) ».

M. Magnenat conclut en indiquant que ce projet de budget sera examiné en détail mercredi 26 octobre à 18 h 30 par la commission des finances.

5. Projet de délibération

M. Forestier donne lecture de la première partie du rapport de la commission urbanisme et environnement du 10 octobre 2005 (annexe 1).

5.1 Crédit d'étude pour la réalisation du Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE)

M. Lavorel demande si, lors de la procédure de soumission, les communes qui se trouvent sur notre bassin versant ont été contactées afin de mandater logiquement un même bureau.

M. Magnenat lui répond que c'est bien le cas.

Mme Martin n'ayant pas reçu le procès-verbal de la séance annonce qu'elle s'abstiendra de voter.

La parole n'étant plus demandée, le projet de délibération suivant est soumis au Conseillers municipaux :

VOTE D'UN CREDIT D'ETUDE POUR LA REALISATION DU PLAN GENERAL D'EVACUATION DES EAUX (PGEE)

vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et k), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le rapport de la commission "urbanisme" du 10 octobre 2005,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide par 15 oui et 1 abstention

- 1. D'élaborer un plan général d'évacuation des eaux (PGEE) conformément aux directives du département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement.*
- 2. D'ouvrir un crédit de Fr. 220'000.- afin de réaliser cette étude, dont à déduire les subventions fédérales et cantonales, le solde étant couvert par le compte des taxes d'écoulement de la commune.*
- 3. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements et de la porter à l'actif du bilan de la commune.*

6. Rapports de commission :

6.1 Suite du rapport de la commission urbanisme et environnement du 10 octobre 2005

M. Forestier donne lecture de la suite de son rapport (annexe 1).

6.2 Rapport de la commission travaux et bâtiments du 12 octobre 2005

Mme Bernardet donne lecture de son rapport (annexe 2).

M. Meynard souhaite informer les Conseillers municipaux que s'ils acceptent l'achat de ce type de véhicule pour la voirie, une économie pourra être réalisée sur les travaux du local des pompiers, l'installation de bennes enterrées n'étant alors plus nécessaire.

M. Siegrist remarque qu'un vote avec 2 oui et 3 abstentions paraît un peu faible et ajoute que la raison de ce vote très serré est le manque d'information, les Conseillers n'ayant pas été prévenus du remplacement prochain de ce véhicule.

Pour répondre à M. Querio qui s'interroge sur le fait que ce dossier soit débattu en séance plénière, M. Magnenat lui répond que la commission des travaux ne s'étant pas prononcée sur le mode de financement de l'achat de ce véhicule, et au vu des délais pour la commande de ce type de véhicule, la Mairie souhaite obtenir un vote de principe du Conseil pour cet achat.

M. Styner aimerait préciser à M. Siegrist qu'en tant que président de la commission des travaux, il a souhaité voter en faveur de cet achat, ce qui porte à 3 le total des oui.

M. Berthet indique qu'il s'est abstenu entre autres parce qu'il n'y avait pas d'alternative quant aux choix du type de véhicule.

M. Kaiser aimerait s'enlever de l'idée que l'achat de ce véhicule serait un luxe. M. Meynard lui répond que ce n'est absolument le cas et que ce qui est demandé ce soir est un outil de travail indispensable. De plus si cet achat n'est pas effectué en 2005, il sera nécessaire en 2006 ou en 2007 au plus tard. M. Buclin ajoute que, dans un souci de transparence totale, la Mairie a proposé 2 modes de financement pour cet achat et que la commission des travaux a demandé à ce que ce soit la commission des finances qui se prononce sur cette question.

M. Querio reste sceptique sur le cahier des charges qui a été prévu pour ce véhicule, ce dernier lui semblant surdimensionné par rapport aux tâches pour lesquelles il est prévu.

Mme Martin suggère que la Mairie fasse un check-up général des machines de la voirie et prévoie ainsi un plan d'investissement sur cinq ans.

M. Lavorel souhaite conclure le débat en indiquant qu'il n'y a que 3 solutions possibles : Premièrement, l'achat de ce véhicule est refusé ce soir et dans ce cas, une panne du camion serait très handicapante pour le bon fonctionnement de la voirie. Deuxièmement, le Conseil municipal accepte cet achat. Troisièmement, le Conseil municipal demande à la Mairie de revoir son cahier des charges et d'étudier la possibilité d'acheter un autre type de véhicule.

La parole n'étant plus demandée, M. Waefler soumet au vote le renvoi en commission.

Le renvoi est refusé à l'unanimité.

Il soumet ensuite au vote de principe l'achat du véhicule de voirie présenté à la commission des travaux du 12 octobre 2005. Cet achat est accepté par 12 oui et 4 abstentions.

7. Propositions individuelles et questions

7.1 Plantations sur la commune

Mme Martin souhaite féliciter le service de la voirie pour le splendide datura planté sur le giratoire du carrefour ch. Lullin / ch. Saussac. La Mairie transmettra.

7.2 Mises à jours des décisions prises par le Conseil municipal

M. Berthet émet le souhait de continuer à recevoir, comme cela se faisait par le passé, la liste mise à jour des décisions prises par le Conseil municipal. M. Niederhauser lui répond que le service informatique de l'ACG est en train de mettre au point un « intranet » à l'attention des

Conseillers municipaux et qu'une fonctionnalité qui devrait remplacer ce type de liste est prévue.

7.3 Association les petits bouchons

M. Lavorel demande à Mme Bernardet si les Fr. 2'650.- mentionnés dans son information au Conseil municipal lors de la dernière séance représente la seule part de Troinex. Cette dernière lui répond qu'il s'agit de la part de toutes les communes et profite de rappeler que des écrases-bouteilles sont disponibles sur le site internet de l'association pour la somme de Fr. 10.-.

8. Huis clos : demandes de naturalisations

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur trois demandes de naturalisation :

1. M. Nzuzi Matu dos Santos, Emanuel, né le 20 mars 1958 en Angola, de nationalité Angolaise, domicilié au ch. Dottrens 65 à Troinex. La demande s'étend à sa femme, Mme Mzuzi Matudos Santos née Betha, Angel, née en 1969 et à leur fille Nzuzi, Dorcas Isabel, née en 1996.

Suite aux informations complémentaires demandées lors de la séance précédente et aux remarques apportées par les Conseillers municipaux, M. Berthet a demandé l'audition de ces personnes avant que le Conseil ne donne son préavis. Cette demande est rejetée par 13 non et 3 oui.

Le Conseil préavise défavorablement cette demande par 12 non, 2 oui et 2 abstentions.

2. M. Hollstein, Hans-Jürgen, né le 9 juin 1940 en Allemagne, de nationalité allemande, domicilié ch. du Champ-Carré 30, 1256 Troinex. La demande s'étend à son épouse, Mme Hollstein née Nikolic, Silvana, née le 17 janvier 1953 en Croatie, de nationalité croate et au même domicile.

Le Conseil préavise favorablement cette demande par 15 oui et 1 abstention.

3. M. Galera Perez, Juan, né le 24 octobre 1967 en Espagne, de nationalité espagnole, domicilié Ch. de Roday 2, 1256 Troinex. La demande s'étend à son épouse, Mme galera Perez née Neves Murillo, Sandra Melina, née le 27 novembre 1964 au Pérou, de nationalité péruvienne et au même domicile.

Le Conseil préavise favorablement cette demande par 15 oui et 1 abstention.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance à 21 h 35.

Le Président :
M. J-P. Waefler

Le secrétaire :
M. O. Niederhauser

Un Conseiller municipal :

Annexe I

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

RAPPORT DE COMMISSION

Séance du 10 octobre 2005

Présents : M. Enrico Querio, Président

Mlle Annick Deshayes

MM. Alain Forestier, Jean-Louis Kaiser, Christian Pittet, Jean-Pierre Waepler, membres de la Commission

MM. Jacques Magnenat, Maire

Paul Buclin, Yves Meynard, Adjoint

Oliver Niederhauser, Secrétaire général

Pascal de Lorenzi, Technicien communal

Les points suivants ont été traités lors de la Commission du 10 octobre 2005 :

- Crédit d'investissement pour l'étude du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)

- Arbres remarquables de la commune et mesures paysagères

- Installation d'une antenne pour la téléphonie mobile à la route de Moillebin

- Motion HP - planification du financement des actions en matière énergétique et

 - environnementale communale : présentation d'un projet de tableau

1) Crédit d'investissement pour l'étude du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE)

Pour rappel, il s'agit de mesures obligatoires à prendre dans le cadre de la lutte contre

les pollutions des cours d'eau et leur revitalisation, la maîtrise des flux polluants et le ruissellement pluvial provenant de la zone urbanisée. Ces mesures découlent des législations fédérale et cantonale, sous la responsabilité des communes et sont destinées à remplacer les plans directeurs des égoûts actuels. Les frais d'études sont subventionnés par la Confédération et le Canton à hauteur de 44 %, le reste provenant du compte de taxes d'écoulement de la Commune prévu pour ce type de projet. Ainsi les dépenses induites pour la Commune de Troinex sont complètement couvertes.

Dès lors les membres de la Commission recommandent, à l'unanimité, au Conseil Municipal, d'accepter le crédit d'investissement pour l'étude du Plan général d'évacuation des eaux de Chf 217'500.-

2) Arbres remarquables de la commune et mesures paysagères : informations de la Mairie

La Mairie rapporte ses échanges avec le service des forêts. L'inventaire demandé des arbres qui entrent dans le règlement n'est pas encore terminé.

La commission ne disposant donc pas encore de tous les éléments décide de reporter le débat sur le sujet.

3) Installation d'une antenne pour la téléphonie mobile à la route de Moillebin

Lors de sa dernière séance (12.09.05) cette commission a demandé à la Mairie de rechercher d'autres sites d'implantation possibles, tant la solution Moillebin ne faisait pas l'unanimité quant à l'esthétisme. Celui du Crétolliet, près de la route de Pierre-Grand, a été mentionné et soumis pour estimation au DAEL. La réponse de ce service a été plutôt mitigée (en raison de l'environnement) mais pas négative.

La solution du clocher de l'église catholique étant définitivement abandonnée pour des raisons de sécurité par rapport aux émissions d'ondes, celle de Moillebin écartée pour des raisons d'esthétisme et d'intégration au paysage, **la Commission accepte la solution Crétolliet à l'unanimité.**

4) Projet de "Planification du financement des actions en matière énergétique et environnementale communale" : présentation d'un projet de tableau et propositions des motionnaires

Ce tableau est l'aboutissement du travail du groupe HP sur leur motion citée en titre.

Il est à considérer comme une annexe du budget (ne fait donc pas force vis-à-vis de celui-ci) qui rassemble différentes informations (projets, actions en cours, financement) et les expose sur un seul document, ce qui permet d'avoir une meilleure vue d'ensemble des actions de la Commune en matière énergétique et environnementale.

En accord avec les motionnaires, la Commission décide d'en modifier le titre qui devient

"Etat du financement des actions en matière énergétique et environnementale communale".

La Commission accepte, à l'unanimité, ce tableau et son usage.

Annexe 2

TRAVAUX PUBLICS ET BATIMENTS

RAPPORT DE COMMISSION

Séance du 12 octobre 2005

Présents : M. J.-M. Styner, Président
Mme D. Bernardet
Ms J. Berthet, G. Lavorel, E. Querio, J.-M. Siegrist

M. J. Magnenat, Maire
M.Y. Meynard, adjoint
M. P. de Lorenzi, technicien communal
M. S. Riem, secrétaire communal adjoint
M. J. Pellaz, employé communal

PROJET D'ACHAT D'UN NOUVEAU VEHICULE MULTIFONCTIONS POUR LE

SERVICE DE LA VOIRIE

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Lors de sa séance du 12 octobre dernier, la commission a été priée de prendre position en ce qui concerne l'achat d'un véhicule multifonctions pour le service de la voirie.

Dans un premier temps, la Mairie nous explique le pourquoi de cet achat.

Il ressort de ces explications que le véhicule actuel est obsolète et présente un état d'usure avancé. De plus, il nécessite de constants frais d'entretien dont les coûts deviennent disproportionnés.

Monsieur Pellaz confirme et nous parle des nombreux points positifs qu'engendrerait l'achat d'un nouveau véhicule, sur le plan pratique et donc sur le gain de temps qu'il apporterait à ses utilisateurs.

Après étude comparative et par rapport aux critères recherchés par le service de la voirie et entretien des espaces verts, un véhicule de marque REFORM a été retenu par la Mairie.

Le prix de l'offre se montant à Fr. 218'805.10, la discussion s'est installée au sein de la commission, la situation financière de la commune n'incitant pas vraiment aux dépenses !

Après avoir pesé le pour et le contre, exploré d'autres solutions pour un entretien de la commune à un prix raisonnable, les commissaires **ont voté favorablement pour l'achat d'un nouveau véhicule multifonctions pour le service de la voirie par 2 oui et 3 abstentions.**

Troinex, le 13 octobre 2005

Dominique BERNARDET